

Code	Intitulé du code / Description	Commentaires
10 ou 15	Changement du mode de gestion de la séquence continue [1]	A utiliser en cas de changement de numérotation des pièces justificatives (changement des modalités de numérotation lié à des évolutions temporelles ou organisationnelles).
20	Archivage fiscal de période	Evènement non purgeable si l'archivage de fin d'année ou d'exercice n'est pas exhaustif mais est constitué d'un assemblage d'archives périodiques.
30	Archivage fiscal d'année ou d'exercice	
40	Arrêt du terminal, déconnexion, fermeture de session	
50	Clôture de période (Jour/Mois)	Pour les logiciels de facturation procédant à des ventes BtoC, la clôture de période peut devenir facultative (selon les modalités retenues pour le projet d'adaptation du BOI-TVA-DECLA-30-10-30).
60	Clôture annuelle ou d'exercice	
70	Début de mode dégradé (hors connexion, ...)	Le mode dégradé correspond à une déconnexion du terminal provoquant un fonctionnement autonome de ce dernier.
80	Démarrage du terminal, connexion, ouverture de session	
90	Détection d'un défaut d'intégrité dans les données sécurisées ou dans une archive fiscale	L'intégrité est rompue quand une donnée soumise à sécurisation a été modifiée à postériori.
95	Détection d'une rupture de la séquence continue	Concerne la détection de la rupture de la séquence continue hors changement du mode de gestion géré par le code évènement 10.
100	Début de l'exécution d'une fonction spéciale	Les modes école et formation sont, par exemple, des fonctions spéciales.
105	Fin de l'exécution d'une fonction spéciale	Les modes école et formation sont, par exemple, des fonctions spéciales.
110	Exportation de données	L'exportation des données ne concerne pas l'exportation en comptabilité Un export de données peut être, par exemple, la production d'un fichier associé au Z de caisse, une exportation vers un module de gestion du stock...

120	Fin de mode dégradé	La fin du mode dégradé correspond à une reconnexion du terminal provoquant l'arrêt du mode autonome et le redémarrage du mode centralisateur/connecté.
123	Renvoi forcé de données vers le système central	Cet évènement ne peut intervenir qu'après le code 120.
125	Centralisation des données après la fin du mode dégradé	Cet évènement survient après la reconnexion du terminal provoquant l'arrêt du mode autonome (code 120) et identifie la constitution des données centralisées.
126	Rajout d'un point de vente ou d'un poste utilisateur	
127	Suppression d'un point de vente ou d'un poste utilisateur	
128	Changement d'assujetti utilisant le système d'encaissement	A utiliser cas de changement de l'entité assujettie détenant et utilisant le logiciel (Modification de l'identifiant du répertoire des entreprises SIREN) L'entité utilisatrice et la valorisation du Grand Total Perpétuel GTPCA/GTPVA avant changement d'assujetti doivent être mémorisées.
130	Habilitation d'utilisateur/Gestion des droits	Tout changement de droits utilisateurs, de profils, de groupe impactant les caractéristiques certifiées doit être tracé par cet évènement
140	Importation de données externes	L'import d'un fichier issu d'un logiciel tiers doit provoquer l'insertion de cet évènement (fichier issu d'une balance, d'un EDI etc...).
150	Imprimante indisponible	Le logiciel peut ne pas être en capacité de connaître l'information d'indisponibilité de l'imprimante, l'éditeur doit alors justifier pourquoi.
155	Duplicata d'une note	L'émission d'un duplicata de note implique forcément d'insérer cet évènement.
156	Duplicata d'un justificatif de paiement	L'émission d'un duplicata de justificatif de paiement implique forcément d'insérer cet évènement.
160	Enregistrement des écritures en comptabilité	Survient lorsque le logiciel écrit directement dans la base des écritures comptables.
170	Traitement de fond de caisse	
180	Génération d'un fichier d'exportation des écritures comptables	Survient lorsque le logiciel génère un fichier d'échange pour importation dans un logiciel de comptabilité.
190	Annulation de pièce justificative ticket	Ne concerne pas la délivrance d'une facture d'avoir.
200	Purge des données	Ce code 200 doit être OBLIGATOIREMENT précédé d'une clôture et d'un archivage.
205	Purge Partielle du JET	Cet évènement mémorise la purge des évènements "purgeables" (Colonne E) du JET qui doit être obligatoirement précédée par la constitution d'une archive de l'année (ou de l'exercice).
210	Reprise de données d'autres logiciels suite à changement de systèmes	Avant un démarrage par exemple.
220	Restauration d'une base de données	Cet évènement est imposé quand le logiciel intègre une fonction permettant la restauration des données.

230	Sauvegarde d'une base de données	Cet évènement est imposé quand le logiciel intègre une fonction permettant la sauvegarde des données.
240	Suivi des interventions de maintenance	Un éditeur, pour des raisons liées a des anomalies, peut avoir besoin d'intervenir sur la base de données. Ceci peut provoquer une rupture du chainage et de l'intégrité de la sécurisation. Dans ce cas, il doit entrer MANUELLEMENT ce code avec la raison de la maintenance. Ce code est donc un code « Manuel ».
250	Installation d'une nouvelle version majeure du logiciel	Cet évènement peut être créé par le programme d'installation du logiciel ou saisi manuellement.
255	Installation d'une nouvelle version mineure du logiciel	Cet évènement peut être créé par le programme d'installation du logiciel ou saisi manuellement.
260	Initialisation des données	Peut survenir lors de la première utilisation du logiciel.
270	Evolution de paramètre de conformité aux règles	Tout changement de paramètres impactant les règles de certification doit être tracé par ce code événement. (Exemple : changement de localisation dans les paramètres du logiciel, activation de la saisie en multidevises, ...)
280	Début/fin d'opération de contrôle fiscal	Si le produit permet de créer un profil utilisateurs de type "Contrôle Fiscal", la première connexion de cet utilisateur doit provoquer l'insertion de cet événement.
290	Echange avec un expert-comptable (envoi du FEC ou du Z de caisse)	Concerne l'envoi dédié à un expert-comptable : - du Z de caisse (afin de s'assurer du respect de l'intégrité des données cumulatives) - du FEC (Afin de mémoriser l'envoi du FEC par une entreprise à son ECC avant la saisie des écritures de révision par ce dernier.)
295	Transfert de fichier à la demande de l'administration	Permet de mémoriser l'envoi de fichiers (et de leur éventuel scellement) à l'administration dans le cadre d'un Contrôle des Comptabilités Informatisées.
300	Activation de paramètre autorisé et documenté	Remplacé par le code 270, mais conservé à titre historique.
320	Abandon d'une opération de vente (transaction) commerciale non encore enregistrée	Concerne une saisie en cours non encore validée.
#323	Annulation/ modification d'une ligne d'article [3]	S'applique aux pièces justificatives en amont de la transaction.
324	Abandon d'une note validée	La note ici n'est pas une note d'honoraires mais la note utilisée en restauration. Une note validée abandonnée est une note signée « contre-passée ».
325	Annulation(s) d'article(s) après commande	
326	Retour(s) d'article(s) après une émission d'une note	
327	Passage en note « offerte »	
328	Passage d'article en « offert »	
329	Non édition d'une note [2]	Permet de tracer les notes non imprimées

330	Initialisation de la clôture de fin de période	En cas de clôture soumises à plusieurs traitements, cet événement permet de tracer le début de lancement du traitement de clôture
400	Changement de la durée de l'exercice	
410	Changement de données affectant l'identification de l'assujetti ou du mandataire	Cet évènement permet de tracer toute modification des données ayant un impact sur l'identification de l'assujetti (changement d'adresse, modification du Siret, changement de la dénomination sociale...).
420	Changement du mode de règlement, après émission du ticket	
430	Changement de table (en restauration) affectée à une note	
440	Transfert des archives fiscales sur support externe	
450	Traçabilité du changement du trousseau de clés utilisé pour signer	Permet de tracer le changement du couple de clé utilisé pour signer les données.
A partir de 900	Fonction éditeurs	L'éditeur peut insérer ses propres codes pour tracer des évènements supplémentaires.